

## OPERATION "LOGEMENTS SENIORS"

### LA RÉSIDENCE COURTIN : UN BÉGUINAGE JOVISIEN

La ville de Joigny (qui comprend 9 479 habitants) a développé, en partenariat avec le bailleur social SIMAD, une politique locale de l'habitat en direction des personnes à mobilité réduite, politique adaptée au vieillissement des aînés. Plusieurs programmes de réhabilitation de logements aux normes PMR ont été réalisés.

La SIMAD (Société immobilière de La Madeleine) a poursuivi l'adaptation de son patrimoine au vieillissement. Elle a réhabilité quarante-neuf logements avec l'installation de douches et sanitaires adaptés, et investi l'ancien centre-ville dans le cadre d'une opération d'acquisition avec des aménagements spécifiques adaptés au vieillissement et facilitant le maintien à domicile.

Le programme Courtin a été réalisé par la SIMAD permettant d'achever l'urbanisation du Domaine Courtin. Cette opération s'inscrit dans la volonté de la ville de Joigny d'offrir un habitat d'environ cinq à dix maisons de plain-pied situées dans un endroit calme et sécurisé.



Joigny (89)

Ville membre depuis 2019

### OBJECTIFS :

- Favoriser l'accessibilité physique et financière aux logements pour les seniors.
- Organiser le béguinage pour les seniors.

### PRATIQUE :

- Acquérir des bâtiments et des terrains en vue de leurs aménagement en logements.
- Promouvoir des dispositifs de résidentialisation.
- Organiser la gestion des logements locatifs.
- Coût total du projet : 530 000 € dont 36 000 € de fonds propres.

## DES LOGEMENTS NEUFS ET ACCESSIBLES

C'est en décembre 2017 que la Résidence Courtin a été livrée à Joigny. Située à la sortie est de la ville, la résidence comporte cinq logements individuels de plain-pied avec leur emplacement de stationnement, pour des personnes à mobilité réduite. L'aménagement intérieur a fait l'objet d'études afin de faciliter la vie des occupants. Il est composé de larges ouvrants, de prises en hauteur, de salles d'eau ergonomiques, de grandes surfaces permettant la circulation des personnes à mobilité réduite. D'autres aménagements peuvent intervenir en fonction du degré de handicap des locataires. La SIMAD a pris en compte l'aménagement des accès extérieurs et collectifs pour le rendre accessible physiquement mais l'accès économique a également été considéré : l'idée consistant en un habitat à coût modéré avec une performance énergétique certaine.



## APPEL À CONTRIBUTION

Si, comme la ville de Joigny, vous avez mis en place des projets pour les aînés, n'hésitez pas à nous en faire part : [contact@rfvaa.com](mailto:contact@rfvaa.com)